

RANDONNEES DANS LE VERCORS

Du dimanche 2 au dimanche 9 septembre 2012

Pour bons marcheurs



A la rencontre des Alpes du nord et du sud, massif charnière entre zones alpine et méditerranéenne, le parc naturel régional du Vercors vous offre ses grands espaces.

Les randonnées proposées au départ des bourgs ou stations-village de Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors, St-Nizier, Autrans, entre 1000 et 2000 m d'altitude, 500 à 700 m de dénivelés, 4 à 6 h de marche par jour, sont pour bons marcheurs, en bonne condition physique, ayant un entraînement régulier et soutenu toute l'année.

Coût (hors voyage) : 530€ par personne comprenant :

- La pension complète - hébergement à AUTRANS Isère
- L'animation et l'encadrement (2 animatrices pleine nature - GV de l'Isère)

Nombre de participants : 20

Conditions d'inscription :

- * licence EPGV de l'année en cours
- * équipement du randonneur exigé (chaussures « rodées », sac à dos, équipement de pluie, ...)
- * bulletin d'inscription à retourner **avant le 15 mars 2012**, avec un chèque de réservation de **200€/personne** libellé à l'ordre du Coreg EPGV Midi-Pyrénées

Juillet 2012: envoi détails du programme complet du séjour, demande du paiement du solde, demande du certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de la randonnée et au port du sac à dos.

Renseignements & Inscriptions - Responsable du stage de loisirs

Dany CHEREAU 22 Chemin Henri IV 65200 GERDE Tél : 05 62 95 25 10/06 18 94 95 45 danychereau@yahoo.fr

Animatrices : Odile BERNARD & Catherine BRICE

Bulletin d'inscription « VERCORS » - Septembre 2012 à retourner à :
Dany CHEREAU **avant le 15 mars 2012 - accompagné du chèque de réservation**

NOM - Prénom -----

Adresse -----

Téléphone ----- adresse électronique -----

N° de licence EPGV et département d'appartenance -----

Inscrit ----- personne (s)

Signature

Ci-joint un chèque de réservation de ----- € (200 €/pers) à l'ordre du Coreg EPGV Midi-Pyrénées

En cas de désistement, les frais fixes ne seront pas remboursés. L'inscription à un stage est un engagement à respecter l'organisation et à participer aux activités.

En cas de non respect de ces règles, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.